

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de deux observateurs chargés de
représenter le Gouvernement de la Communauté française
au sein de la Société anonyme «TVI» télévision privée de la
Communauté française**

A.Gt 09-12-1999

M.B. 04-02-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, notamment l'article 17bis;

Vu la délibération du Gouvernement du 9 décembre 1999;

Sur la proposition du Ministre de l'Audiovisuel,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Christian Lejeune et M. Henri Goffin sont désignés en qualité d'observateurs chargés de représenter le Gouvernement de la Communauté française au sein de la Société anonyme «TVI», télévision privée de la Communauté française, en remplacement de M. Jean-Marc Delporte et de M. René Scharff, démissionnaire.

Ces observateurs ont pour mission de faire rapport annuellement sur les activités de la Société au Ministre qui a l'Audiovisuel dans ses attributions.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 3. - Le Ministre ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 décembre 1999.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Audiovisuel,

C. DE PERMENTIER